



info

02 – 12 - 2022



### MOT DU MAIRE A NOS AINES

Entre le 9 et le 18 décembre, les membres du Conseil Municipal passeront dans les foyers des personnes de 62 ans et plus, afin de leur remettre un colis de Noël.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil possible.

De plus, je vous propose de nous retrouver, pour un moment de convivialité, au printemps prochain, pour le traditionnel repas annuel des aînés de notre commune.

Une invitation personnelle vous sera envoyée quelques semaines avant.

En espérant que tout aille pour le mieux, en cette période compliquée pour toutes et tous, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année auprès de vos proches.

**Le Maire, Daniel BARIL**

### SERVICES PUBLICS



A l'occasion des fêtes de fin d'année :

- Le secrétariat de mairie sera fermé **le 26 décembre et ouvert uniquement le matin du 27 au 30 décembre, de 8 h 30 à 12 h 00.**
- La bibliothèque sera fermée **du vendredi 23 au 30 décembre 2022 inclus.**

### VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous présenteront leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2023

**le vendredi 13 janvier, à 19 h 00  
à l'Espace Culturel Henri FROIDEFOND**

et vous invitent à venir partager un moment de convivialité.

### GARDERIE PERISCOLAIRE

Dans le cadre d'un atelier manuel, le service de garderie périscolaire aurait besoin de **laine**.

Si vous en possédez et que vous souhaitez lui en faire don, vous pouvez la déposer en garderie ou à l'accueil de la mairie.

Merci d'avance pour votre participation.

### COLLECTE DE JOUETS



La municipalité organise **une collecte de jouets** au profit **des Restos du Cœur de Terrasson**.

Vous pourrez déposer vos affaires à la Mairie dans des cartons situés dans le hall d'entrée **du lundi 05 au mardi 13 décembre.**

La municipalité vous remercie de votre générosité.

### SECHERESSE 2022

La commune va déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse.

Tout propriétaire ayant constaté des dégradations sur ses bâtiments pendant l'année 2022 peut faire une déclaration par courrier à transmettre à la mairie avant la fin de l'année.

Vos requêtes seront ensuite envoyées aux services de l'Etat avec la demande de classement de la Commune.

**Pour rappel, le brûlage des déchets verts** est autorisé uniquement **entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le dernier jour de février 2023, de 10 h 00 à 16 h 00**, sous conditions de déclaration en Mairie (3 jours avant minimum) et selon les règles de sécurité en vigueur.

Un formulaire de déclaration est à votre disposition en Mairie ou sur le Site Internet.

**Le brûlage de tout autre déchet est interdit !**

La Mairie utilise un outil de communication simple et efficace pour être au plus près de ses habitants.



**Cette application est simple d'utilisation, 100 % française, GRATUITE** et ne nécessite ni création de compte, ni autre donnée personnelle.



## INFLUENZA AVIAIRE

### **Renforcement des mesures de biosécurité**

**Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène continue à progresser ces dernières semaines, en France et en Europe.** Face à cette situation, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a pris un arrêté relevant le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire, de « modéré » à « élevé », sur le territoire métropolitain.

**À ce titre, des mesures de biosécurité renforcées doivent être mises obligatoirement en œuvre dans toutes les basse-cours depuis le 11 novembre 2022, à savoir :**

- la mise à l'abri des oiseaux de basses-cours (claustration ou protection sous filet total).

Les particuliers sont tenus de déclarer leur basse-cour via le site « mes démarches » :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles> ;

- la surveillance quotidienne de l'état de santé des oiseaux et la déclaration de tout animal mort.

Les particuliers sont tenus de déclarer toute mortalité d'oiseaux et/ou de volailles, survenue au sein de leurs basses-cours, aux services de la DDETS-PP 24 : par téléphone, au 05 53 03 66 68 ; ou par courriel : [ddetspp-iahp@dordogne.gouv.fr](mailto:ddetspp-iahp@dordogne.gouv.fr), en précisant le nom et le téléphone de la personne à rappeler.

Vous pouvez retrouver tous les documents sur le site Internet de la Commune : <http://www.la-feuillade.com>

## FEUILLAVENIR

### **Halloween :**

Les petits monstres sont passés chez les Feuilladais et Feuilladaises, toujours accompagnés des bénévoles de l'association (en gilets jaunes pour la sécurité de tous). Un grand merci à tous les habitants qui leur ont réservé un bon accueil.

### **Budget participatif 2022 :**

Tous les membres de l'association remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont voté pour le projet porté par Feuillavenir (dans la catégorie jeunes) « Un espace multisports intergénérationnel ».

Il a obtenu 430 voix et il est donc lauréat.

Maintenant au travail pour concrétiser ce beau projet !!!



L'association organise une soirée conviviale pour ses adhérents 2022 avec la participation exceptionnelle du Père-Noël, **le vendredi 16 décembre de 18 h à 20 h 30** à l'Espace Culturel Henri Froidefond (salle des fêtes).

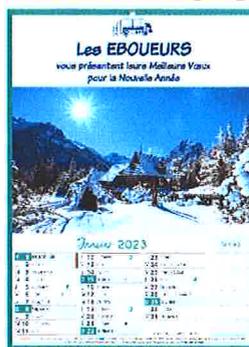
La Présidente, Mireille VANWEYDEVELT

## CALENDRIERS

Des personnes démarchent actuellement les particuliers en se prévalant employées du SIRTOM pour proposer la vente de calendriers.

**Le SIRTOM appelle ses usagers à la vigilance et demande que l'identité professionnelle du démarcheur soit contrôlée.**

L'agent « officiel » du SIRTOM devra vous présenter sa carte professionnelle et un seul modèle de calendrier sera proposé (voir photo ci-dessous).



**Attention, démarchage frauduleux pour le calendrier des pompiers également !**